

Aide à la recherche dans les matrices non bâties du premier cadastre français

Description des documents

Les plans :

- Le plan d'assemblage représente l'ensemble de la commune avec ses lieux-dits, il montre les limites des sections (A, B, C...).
- Les plans minutes ou plans parcellaires, il existe pour chaque section un ou plusieurs plans détaillés appelés « plans minutes ». Ils sont numérotés par section et feuille (section B, feuille n°1 ; section C, feuille n°4 ; etc.) Ils indiquent les numéros de parcelles des propriétés.

Les plans permettent de repérer une parcelle et d'en connaître le numéro.

>> **Les plans sont consultables uniquement sur ordinateur** (en salle de lecture et sur internet)

Les registres :

- Le « tableau indicatif des propriétés foncières » ou « état de section » liste les numéros de parcelle par section.
- Les matrices cadastrales présentent pour chaque propriétaire une liste des parcelles possédées. Il existe deux séries de matrices :
 - Les **matrices marbrées** pour une recherche antérieure à 1913 (Attention certaines communes ne sont pas concernées)
 - Les **matrices noires** pour une recherche postérieure à 1913.

Ces documents vous permettent d'identifier les différents propriétaires successifs d'une parcelle. Ils précisent aussi la surface des parcelles et leur nature.

>> **Les matrices et tableaux indicatifs sont consultables uniquement en salle de lecture.**

📌***Attention :**

- Les archives cadastrales ne donnent aucune indication sur les servitudes ou droits de passage qui sont à rechercher dans les actes notariés.

📖 **1^{ère} étape : l'inventaire**

- Consultez d'abord le classeur dans lequel se trouve l'inventaire des matrices cadastrales et recherchez sa commune.
- Retenez bien **les cotes** (3P) et les dates, ainsi que le nombre de registres, cela facilitera votre recherche.

📖 2^e étape : le tableau indicatif des propriétés foncières

- Commencez par consulter le tableau indicatif des propriétés foncières. Dans l'inventaire c'est toujours la première cote de la liste.
 - Dans ce registre, recherchez votre section, puis votre numéro de parcelle qui se trouve dans la colonne « numéro de plan ».
 - Sur la même ligne que le numéro de parcelle sont indiqués : le nom du propriétaire et la surface de la parcelle (au moment de la création du cadastre de la commune).
- 🌟***Attention** : en cas d'indivision, vous trouverez plusieurs propriétaires pour une même parcelle, il faudra alors faire plusieurs recherches ; une par propriétaire.

📖 3^e étape : les matrices marbrées antérieures à 1913

- Avec le nom du premier propriétaire, vous pouvez commencer la recherche dans les matrices.
- Recherchez votre propriétaire (ils sont classés par ordre alphabétique). Si vous ne trouvez pas votre nom, reportez-vous à l'index alphabétique présent dans l'un des volumes.
- Sur le folio de votre propriétaire, recherchez la parcelle. Si la ligne de la parcelle est barrée, il y a eu une mutation (vente, succession...)
- Dans ce cas, reportez-vous à la colonne appelée « porté à » : celle-ci vous renvoie au numéro de folio du nouveau propriétaire.
- Renouvelez l'opération autant de fois que la ligne est barrée.

Si la parcelle n'est plus barrée, vous êtes arrivés au terme de votre recherche dans les matrices marbrées. Notez le nom du dernier propriétaire que vous rechercherez dans les matrices postérieures à 1913

📖 4^e étape : les matrices postérieures à 1913.

- Repérez dans le classeur la première cote des matrices de 1913.
- Dans la matrice, reportez-vous à la liste alphabétique des noms.
- Relevez le numéro de folio correspondant au propriétaire.
- Recherchez le folio dans la matrice correspondante.
- Dans ces matrices, le principe de recherche est identique à celui des matrices précédentes, mais la colonne « portée à » se trouve à gauche.

Quand vous arrivez sur un folio où la parcelle n'est pas barrée, vous avez trouvé le dernier propriétaire du cadastre ancien.